

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA CULTURE, DU
PATRIMOINE ET DU
RAYONNEMENT

CC/SD Interne : 7123

N° 2019/137

1 780

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations à caractère culturel pour l'année 2019

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées, au titre de l'année 2019, par différents groupements et associations dont les activités culturelles ou festives participent activement à la vie de la cité et que la Commune estime opportun de soutenir financièrement.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement à 2 associations détaillées dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 750.000 F/CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 5 août 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL RETENUES

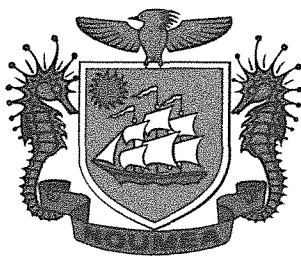
Budget annuel subvention de fonctionnement 2019 : 123 635 000 F/CFP
 Budget déjà attribué pour 2019 : 121 290 000 F/CFP
 Budget villes jumelles attribué pour 2019 : 735 000 F/CFP
 Reliquat budget 2019 : 1 610 000 F/CFP
 Proposition d'attribution : 750 000 F/CFP
 Disponible après proposition : 860 000 F/CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
EXPRESSIONS CULTURELLES	2015	Organisation du 1er festival de Jazz les 6 et 7 décembre 2019 au Centre Culturel Tjibaou	1 500 000 F	23 760 205 F	Etat/MAC : 1 700 000 F Province Sud : 1 000 000 F	-	Favorable	500 000 F
NOUMEA FASHION WEEK	2015	Organisation de la 2ème édition de la Fashion Week dans le cadre de la promotion de la mode vestimentaire calédonienne sur le site du CREIPAC du 18 au 20 octobre 2019	300 000 F	7 850 000 F	Etat/MAC : 800 000 F Gouvernement : 1 000 000 F Province Sud : 500 000 F Province Nord : 500 000 F Province des îles : 500 000 F Commune de Païta : 300 000 F SACENC : 350 000 F	275 000 F	Favorable	250 000 F
TOTAUX			1 800 000 F	31 610 205 F				750 000 F

DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL NON RETENUES

Budget annuel subvention de
 fonctionnement 2019 : 123 635 000 F/CFP
 Budget déjà attribué pour 2019 : 121 290 000 F/CFP
 Budget villes jumelles attribué
 pour 2019 : 735 000 F/CFP
 Reliquat budget 2019 : 1 610 000 F/CFP
 Proposition d'attribution : 750 000 F/CFP
 Disponible après proposition : 860 000 F/CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION QAZITRAHMANY	2016	Organisation de la 1ère édition du Festival de chorale <i>Live en août</i> le 31 août 2019 au Mouv'	300 000 F	1 600 000 F	DJSNC : 400 000 F Province Sud : 500 000 F Province des Iles : 300 000 F Province Nord : 100 000 F	-	Défavorable	0 F
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE NOUVELLE-CALEDONIE	2000	Organisation d'une conférence sur le thème de la Laïcité en octobre 2019 à l'Université de Nouvelle-Calédonie ou Centre Culturel Jean-Marie TJIBAOU	300 000 F	300 000 F	-	-	Défavorable	0 F
ECOLE DE GESTION ET DE COMMERCE	1986	Organisation du gala sur le thème de <i>Tahiti et ses îles</i> le 27 septembre 2019 au Méridien	300 000 F	3 714 700 F	Gouvernement : 300 000 F Province Sud : 300 000 F	50 000 F	Défavorable	0 F
ASSOCIATION ART'IFLAM	2010	Retraite de jonglage à Bali (ateliers, formations et rencontres) du 13 au 17 avril 2020	500 000 F	3 356 265 F	Province Sud : 500 000 F	-	Défavorable	0 F
ASSOCIATION VAN'S PRODUCTION	2019	Organisation du festival <i>Deejay Mix Party</i> le 20 juillet au Kuendu Beach à Nouville	50 000 F	1 800 000 F	Commune du Mont-Dore : 50 000 F Commune de Dumbéa : 50 000 F Commune de Lifou : 50 000 F	-	Défavorable	0 F



VILLE DE NOUMEA

02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 29 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
DATE DE CONVOCATION	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
21.08.2019	M.	Dominique SIMONET	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Charles ERIC
23.08.2019	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Christine BELLET		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Karine DESTOURS
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Christophe CHEVILLON
		M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de présents	: 33	M.	Tristan DERYCKE	M.	André WAMO
Nombre de votants	: 41	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
(8 procurations)		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Isabelle LAFLEUR
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
		Mme	Janine BAJON	M.	Jonas TAOFIFENUA
		M.	Christophe OBLED	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 750

autorisant le versement de subventions à divers groupements et associations à caractère culturel pour l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **29 AOUT 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/768 du 23 juin 2015 portant adoption de la nouvelle stratégie de la Ville en matière d'attribution de subventions à des groupements et associations à caractère culturel,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/137 du 5 août 2019,

La Commission de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels entendue en séance du 14 août 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :



ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 750.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux associations suivantes :

ASSOCIATION EXPRESSIONS CULTURELLES (Organisation du 1 ^{er} festival de jazz les 6 et 7 décembre 2019)	500.000 F/CFP
--	---------------

ASSOCIATION NOUMEA FASHION WEEK (Organisation de la 2 ^{ème} édition de la Fashion Week)	250.000 F/CFP
---	---------------

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

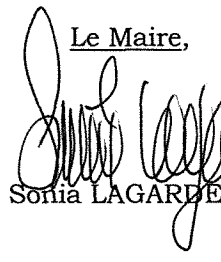
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 29 AOUT 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 30 AOUT 2019

Le Maire,


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.C.P.R.	-	1
SGL	-	1
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

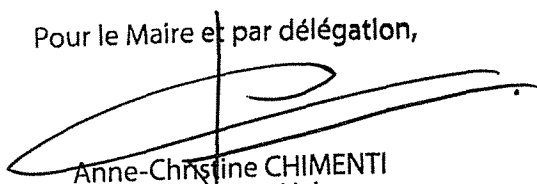
02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 2 SEP. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le - 2 SEP. 2019
et / ou publié le
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances